



## Demande sujet confrontation

Par **oscars**, le **13/07/2008** à **11:12**

nous sommes convoque mon fils et moi au commissariat sur leur envoie de convocation  
cee=lle si conserne une confrontation avec une voisine qui nous arselle bien sur elle dit que  
ses nous cette demande a ete du procureur ma voisine a demande a changer lheure et jours  
car elle travail ce jours la mais moi quand lagent ma telephone pour ce changement l agent a  
repondut qu elle ne povait pas alors que sur le papier de convocation il est bien marquer que l  
on avait le droit de changer de jour et heure j ai simplement demander 15 a 25 minute le  
temps que mon fils rentre de son travail es legal et peut t il avoir une sention pour un retard  
qui a demande car il ne refut en aucun qu a de venir a cette confrontation merci de me  
repondre